

Infosud du 28 juin 2013

A l'équipe enseignante et à tous les personnels,

► Rythmes scolaires : le périscolaire soumis à la déréglementation, à la précarité et au CAC-40

En essayant d'installer une gestion à coûts mini du temps périscolaire par le biais des municipalités qui auront la lourde tâche de gérer l'improvisation et le manque de moyen entre bénévolat et donations privées, le gouvernement institutionnalise la précarité et abandonne sans fard tout principe d'égalité.

Précarité et bénévolat

Le 17 mai était convoquée une assemblée plénière du Conseil National de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse (CNEPJ), qui siégeait pour la première fois depuis 3 ans.

Centrée sur la réforme des rythmes scolaires, la séance a examiné les modifications réglementaires pour soutenir la contre-réforme de V. Peillon : utilisation de stagiaires BAFA en formation, d'intervenant-e-s ponctuel-le-s, de parents, de retraité-e-s, etc. ; le recours à la précarité et au bénévolat est plébiscité pour faire face à la pénurie de personnels statutaires.

Contre l'intérêt des enfants et des familles

Déjà cet été lors de la concertation, l'ambition d'une révision cohérente des rythmes scolaires était battue en brèche par la soumission du ministère aux desideratas des patrons de stations de ski, opposés à toute modification du zonage des vacances.

Le 25 janvier, en pleine mobilisation contre le projet Peillon, nous apprenions que « Le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires dépendra des collectivités locales » et « qu'elles ne seront pas obligatoires ». Ce cadeau à l'AMF (Association des Maires de France) induit des inégalités accrues et réduit la mise en place de véritables activités périscolaires aux collectivités riches ou pour les seuls parents qui seront en mesure de le financer.

On peut encore souligner l'entêtement de V. Peillon à élever les seuils réglementaires d'encadrement pour les activités périscolaires (de 10 à 14 enfants pour un adulte en maternelle et de 14 à 18 en primaire). Alors que **le Conseil d'État a déclaré cette disposition illégale** car contrevenant à la sécurité des enfants, le ministre veut quand-même l'imposer. Austérité oblige : c'est 25% d'économie que cette élévation des seuils permettrait. Même **le président de la CNAF** (Allocations familiales), appelée à financer la réforme, met en garde le ministre : « **On ne décide pas d'une réforme seul, pour dire ensuite que l'on n'a pas le sou.** »

Contre-réforme Total ®

Alors il faut trouver des financements : le 7 juin, [l'accord-cadre signé entre Total et le ministère de la jeunesse et des sports](#) formalise la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des fonds privés pour financer les projets éducatifs territoriaux (PEdT), et annonce une première enveloppe de Total : « 4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré... » [Suite...](#)



► Budget 2014 : adieu les 60 000 postes !

Continuant sa politique de bonne gestion des intérêts des plus riches qui tourne le dos à toute répartition plus juste des richesses, le premier ministre l'annonce avec fierté : « pour la première fois depuis 1958, nous allons présenter en 2014 un budget en diminution ». Mais il ne faut surtout pas parler d'austérité...

**Priorité à
~~l'éducation~~
l'austérité !**

Il prétend conserver des priorités sociales, notamment pour l'éducation.

La réalité des chiffres le dément : seulement 9 à 10 000 créations de postes sont annoncées pour 2014 dans l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche. C'est 14 000 postes annuels qu'il aurait fallu pour recréer les 60 000 postes promis pour l'Éducation Nationale sur la mandature (ce nombre de 60 000 postes est un minimum puisqu'il ne permettrait même pas de compenser les 80 000 suppressions subies sous Sarkozy, alors qu'il manquait déjà des postes avant la purge). Sans surprise, la promesse ne sera donc pas tenue.

De plus, la quantité annoncée masque mal la réalité des « postes » créés. Pour l'essentiel, ceux-ci seront des contrats précaires à temps partiel, comme par exemple 6 000 Emplois d'Avenir Professeur.

Alors que la loi d'orientation et de programmation vient d'être définitivement adoptée, la fédération SUD éducation dénonce depuis le début la supercherie de la pseudo-refondation de l'école de Vincent Peillon, tant sur les orientations que sur les moyens.

Face à l'austérité généralisée que le gouvernement veut imposer, dans l'éducation comme pour le reste, nous ne pourrions compter que sur nos luttes. C'est dans cette perspective que la fédération SUD éducation s'adressera à l'ensemble des personnels et des organisations syndicales en vue de construire une vaste mobilisation à la rentrée dans le but d'imposer des alternatives pour le service public, la protection sociale et les droits des salarié-e-s.

► Protocole catégoriel

Des discussions sont en cours au ministère pour évoquer la revalorisation salariale notamment des catégories C et des PE. Les propositions qui nous sont faites pour le moment ne correspondent pas à nos attentes. Pour les PE une prime de 400 euros versées en deux fois doit être mise en place dès la rentrée 2013 : ce n'est pas une augmentation de salaire, elle ne rentre pas dans le calcul des pensions de retraite.

Pour SUD éducation c'est une augmentation généralisée des salaires qui est nécessaire : nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières.

► Réunion d'information syndicale PE : 3 réunions par an, c'est bientôt possible !

Dans le 1er degré, l'arrêté du 16 janvier 1985 impose le regroupement des RIS au niveau de la circonscription sur 2 demi-journées par année scolaire, en outre en dehors du temps de prise en charge des élèves (sur le temps de formation par ex).

Dans le cadre de la réforme du dialogue social, du décret n° 2012-224, le dispositif doit être revu : il est proposé de porter le nombre de RIS à 3 demi-journées en rapport avec les 36 semaines de l'année scolaire soit par convention 9 mois. Un arrêté va venir avant la rentrée de septembre.

Enfin le droit syndical des PE s'applique et s'aligne sur celui de la Fonction publique ! Dès l'année prochaine, participez nombreux aux RIS qui vous seront proposées !

